



375

DQ6.1

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-088

Saint-Ferréol-les-Neiges, le 29 février 2024

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec)
G1R 5N6

Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –
Questions complémentaires – DQ6

Madame St-Gelais,

En lien avec votre correspondance du 20 février dernier, nous vous transmettons les réponses aux questions soumises.

1. Veuillez répondre à la question de Roger Arsenault posée en séance publique du 5 février 2024.
 - a. Avez-vous consulté votre Comité consultatif sur l'urbanisme et le Comité consultatif sur l'environnement avant de donner l'accord de la municipalité au projet de parc éolien Des Neiges-Secteur sud ? Si oui, quelle a été leur recommandation ? (DT1, p. 82).

Réponse : Compte-tenu que le territoire n'est pas sous la juridiction du règlement sur l'urbanisme de la municipalité, le CCU n'a pas été consulté. Pour ce qui est du CCE, un tel mandat n'a pas été priorisé car les informations obtenues lors de rencontres avec les responsables du projet tant chez Boralex que chez Hydro-Québec étaient suffisantes. De plus, la venue du BAPE a consolidé notre intention de laisser aux bonnes instances, le soin de bien aligner le dossier.

2. Veuillez répondre à la question de Julie Blondeau posée en séance publique du 5 février 2024.
 - a. Est-ce viable, sur le plan environnemental que les redevances que l'initiateur prévoit verser aux communautés d'accueil du projet puissent prendre la forme d'immobilisations au regard de la pression exercée déjà par le développement immobilier sur le réseau d'aqueduc de la municipalité (déficit actuel estimé à environ 3 M\$) (DT1, p. 99).

Réponse : Le réseau d'aqueduc et ses capacités sont tout à fait conformes aux besoins de la municipalité. Dans le dossier référant à un potentiel investissement de 3 M, le conseil a pris la décision de fermer ce dossier à ce moment-ci et plutôt évaluer la possibilité de travailler en optimisation avec la ville de Beaupré et possiblement, boucler les réseaux à l'ouest de la municipalité.

4. Veuillez répondre à la question de Chantal Verdon posée en séance publique du 6 février 2024.
- a. La mairesse de Saint-Ferréol a mentionné dans les médias que l'éolienne la plus proche d'une piste de ski de fond ou de vélo de montagne serait construite à 1,7 km de celles-ci. Quelle est sa vision de l'aménagement du territoire du mont Sainte-Anne, considérant également que les limites du parc du Mont Sainte-Anne seraient à 1,2 km kilomètre de l'éolienne la plus proche ?

Réponse : Le conseil a largement fait valoir que le caractère champêtre de la municipalité et sa villégiature seraient toujours des éléments qui serait favorisés lors de futurs développements. À ce titre, lors de toutes réunions au sein desquelles le sujet est à l'ordre du jour, cette vision est constamment défendue par la mairesse ou son représentant.

Veuillez agréer, Madame St-Gelais, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Luc de la Durantaye
Directeur général
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

LdID/lf